

I. Photocopie de documents administratifs

- Pour l'(es) enfant(s) à naître : justificatif de déclaration de grossesse
- Photocopie d'une pièce nationale d'identité des parents et ou du titre de séjour en cours de validité
- Photocopie de 2 justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois (quittance EDF/GDF/Régie des eaux gessiennes, de téléphone, bail de location, etc ...)
- Photocopie de la dernière taxe d'habitation en cours (toutes les pages)
- Photocopie du livret de famille
- Pour les parents divorcés ou séparés : photocopie de l'extrait de jugement
- Le numéro d'allocataire CAF (ou MSA éventuel) du parent dont dépend l'enfant
- Attestation d'emploi délivrée par l'employeur
- Étudiants ou personnes qui suivent une formation : photocopie de l'attestation de l'organisme de formation et/ou de la carte étudiante
- Personnes en recherche d'emploi : photocopie de l'inscription à Pôle Emploi

II. Photocopie des justificatifs de revenus

- Photocopie de l'avis d'imposition **des deux parents** de l'année N-2 (les 4 pages)
- Photocopie du certificat de salaire de l'année N-2 des revenus perçus à l'étranger
- Photocopie des bulletins de salaire de l'année N des mois de janvier, février et mars des deux parents.
- Personnes en recherche d'emploi : photocopie des indemnités versées par Pôle Emploi des mois de janvier, février et mars
- Travailleurs indépendants : photocopie du bilan d'activité de l'année N-1
- Familles en congé parental, maternité, paternité ou en congé sans solde : attestation indiquant la date de reprise de l'activité professionnelle et le revenu, signée de l'employeur



CHANGEMENT DE SITUATION PROFESSIONNELLE

Les places sont attribuées en priorité aux deux parents qui travaillent.

Les parents souhaitant faire valoir une reprise d'activité ultérieure à la date de pré-inscription sont priés de fournir un justificatif de reprise d'activité indiquant la date de reprise et les revenus qui seront perçus.

Exemple : Je suis inscrit à Pôle Emploi ou en congé parental au moment de la pré-inscription, mais j'ai une promesse d'embauche pour les mois à venir.

TOUT DOCUMENT MANQUANT NE PERMETTRA PAS L'EXAMEN DU DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

NB : On entend par année N, l'année d'entrée en crèche.

Ex : Si la demande d'entrée en crèche est 2018, l'année N est 2018, l'année N-1 est 2017 et l'année N-2 est 2016.